



50 carrés potagers intégrés aux espaces extérieurs de la Maison de Quartier. Projet en cours de réalisation.

Résumé du projet

1. Animer un espace public actuellement sans affectation précise,
2. Créer de la convivialité et du lien social dans un quartier populaire,
3. Se servir du support des jardins pour mettre en place des actions pour des publics en grande difficulté,
4. Sensibiliser la population à la biodiversité et la nature en ville.

Le contexte

Le quartier de la Fontaine d'Ouche a été construit en 1967 sur les coteaux plantés des dernières vignes dijonnaises aux abords du lac Kir. Ce quartier d'habitat social compte 10 300 habitants vivant dans 4 500 logements, dont la moitié est composée de logements sociaux. Un grand programme de rénovation urbaine est en cours afin de désenclaver le quartier et d'améliorer les conditions de vie de ses habitants.

La Maison de Quartier est un lieu important d'animations et d'activités auprès de la population. C'est aussi un centre de ressources et d'information.

La demande de créer des parcelles de jardins est venue du besoin exprimé de donner une affectation à l'espace vert qui se trouve autour de la Maison de Quartier.

Le contact a donc été pris avec la Fédération Nationale des Jardins Familiaux et collectifs afin que son bureau d'études réalise une expertise du site et ensuite le projet de création des jardins ainsi que la structure de gestion chargée de les animer.

Cette expertise a fait ressortir les points suivants :

- un terrain global de 4100 m² dont 600 m² pourraient être consacrés à l'aménagement des jardins.
- le futur site des jardins présente des atouts, mais aussi des contraintes.

Des atouts...

- Un endroit agréable et paisible pour jardiner et se promener : le site des futurs jardins se situe à proximité immédiate du canal de Bourgogne, d'où il est visible.
- Une grande proximité avec les immeubles collectifs du quartier dont les futurs jardiniers sont issus ; l'accès aux jardins se fera à pied.
- La polyvalence du lieu favorise les échanges entre les différents usagers : les jardiniers et les jeunes de la Maison du Quartier.
- Un espace en grande partie clôturé.
 - Un local fermé qui pourra servir de rangement pour le matériel de jardinage.
- La présence d'un massif arbustif et d'un cèdre près du local, qui permettent une transition entre les jardins et le bâtiment de la Maison de Quartier.
- Une grande luminosité sur la partie centrale du terrain suite à l'abattage de 3 peupliers.
- Une possible récupération des eaux de toiture du local.

Mais aussi des contraintes...

- La faible emprise du terrain (600 m²) qui ne permet d'aménager que de très petites parcelles pour répondre à la demande importante des habitants du quartier.
- La forme géométrique du terrain, irrégulière.
- L'ombre projetée de certains végétaux de grandes dimensions (cèdres, peupliers...).
- Un nivellement nécessaire pour aplanir le terrain (fort dénivelé) et la présence d'un talus près du bâtiment de la Maison de Quartier.
- La présence d'un regard au nord et le passage d'un réseau souterrain dont la profondeur est de 1 m.

Le projet

- 50 parcelles disposées en carrés de 2,25 m² (1,50 m x 1,50 m) surélevées de 20/30 cm. Ces parcelles de très petite taille permettent de satisfaire un grand nombre d'habitants en comparaison de la surface du terrain. Bien évidemment ce n'est pas l'aspect production alimentaire qui est visée dans ce type de projet, mais l'apport en termes de convivialité et de lien social. Ces parcelles sont également très adaptées aux personnes à mobilité réduite et aux activités pédagogiques qui demandent beaucoup d'espace de circulation.

- Un espace associatif central, composé d'un massif arbustif à l'entrée du site de jardins, d'un espace engazonné offrant diverses activités communes (mare pédagogique, parcelles adaptées, aire de repos et d'échanges). Un arbre à petit développement, en remplacement des tilleuls, agrémente cet espace central et procure de l'ombre.

- Les allées principales en stabilisé permettent de desservir et de contempler les parcelles de jardins.
- Les allées secondaires de 0,60 m de large sont engazonnées ou revêtues de copeaux de bois.
- Le rangement du matériel de jardinage s'organise sous forme de casiers intégrés dans le local.
- Des nichoirs à oiseaux et des composteurs complètent le dispositif.

Les parcelles seront attribuées soit à des associations du quartier pour leurs activités, soit aux familles. Chaque famille pourra posséder 3 ou 4 carrés de jardins.

Une association va être créée et sera rattachée à la FNJFC.

Les acteurs

- La Maisons de Quartier de la Fontaine d'Ouche : porteur du projet.
- La Fédération Nationale des Jardins Familiaux et Collectifs : conception du projet, définition de la structure de gestion.

